



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2002

Cinquante-sixième session
Point 122 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/653/Add.2)]

56/284. Liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Note le rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*105^e séance plénière
27 juin 2002*

¹ A/C.5/52/42.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n. 7 (A/53/7 et Add.1 à 15)*, document A/53/7/Add.9.